

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017

Le Conseil documentaire s'est réuni le 30 novembre 2017, salle du rez-de-jardin de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres, sous la présidence de Mme Christelle SEREE CHAUSSINAND, représentant M. Alain BONNIN, Président de l'université.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice-présidente : Mme SEREE CHAUSSINAND
- Enseignants-chercheurs : M. BONNEAU, M. CHAMBRON (procuration à M. HULIN), M. HULIN
- Personnels du Pôle documentation : Mme ALLEGRET, Mme MARCEL, Mme MENNEGAUX, Mme ROUZET
- Personnalités extérieures : Mme DUMAS, M. MARGUIER, Mme ROLLIN (procuration)
- Personnels des bibliothèques associées : Mme DROUX-CANAC, Mme RAFFESTIN

Total : 13 /20

Présents à titre consultatif

- Enseignants-chercheurs : M. ANDOLFATTO, Mme MERY, Mme SEGUY
- Représentant de l'Université : M. JOBARD
- Représentants du Pôle documentation : Mme DESSEIGNE, Mme ARKAB, Mme ASHTA, Mme DANION, M. GOUNOT, M. HUSSON, Mme LAURENT, M. SCHMITT, Mme THIBERT, Mme VERNATON

Excusés : M. STEIN, Mme VAISSIE BISCAYE, Mme BOGUET, Mme SCHAEFFER, Mme JANDEAUX

Absents : Mme BUY, M. CAMUS, M. CHENEVEZ, Mme DEMONCEAUX, M. GOUGEON, M. HELLEU, Mme MAUREL, Mme PETITFOUR, M. PONCE BARRA, M. TIZIO, M. WEEBER.

Mme SEREE CHAUSSINAND ouvre la séance à 14 heures.

Elle énonce les membres absents excusés.

Les points mis à l'ordre du jour sont présentés aux membres du Conseil.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

M. GOUNOT signale une inexactitude dans les éléments évoquant la nouvelle bibliothèque universitaire d'Auxerre, en page 6 : le 4^{ème} bâtiment est destiné à accueillir des enseignants invités et non des étudiants.

Mme DESSEIGNE précise que la modification sera apportée sur le procès-verbal.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. BUDGET INITIAL 2018

Le budget initial est présenté aux membres du Conseil Documentaire par Mme DESSEIGNE.

Les ressources :

- Dotation de fonctionnement global : 1 182 000 € (baisse de 10 000 euros par rapport à 2017)
- Dotation enveloppe Recherche : 47 500 €
- Dotation patrimoine : 36 000 €
- Participation IUT Dijon (intégrée au budget initial car inscrite en dépenses dans celui de l'IUT) : 12 000 €
- Droits d'inscription : 2 500 €
- Prestations externes (refacturation documentation numérique, PEB...) : 57 100 €
- Subvention ABES : 4 500 €
- Plus de subvention CNASEA du fait de l'arrêt des CAE
- Virements internes et virements prestations internes (montant donné à titre indicatif car non inscrit au budget initial, le recouvrement étant effectué au fil de l'eau) : 71 744 €.

Le total des ressources s'élève à 1 413 344 €

Les dépenses :

- Achats et variation de stocks (fournitures, mobilier, matériel informatique) : 44 850 €
- Services extérieurs (location copieurs et machine à affranchir, maintenance portail et SIGB, PEB) : 72 465 €
- Documentation : 1 030 470 €
- Autres services extérieurs : communication et publications (guide du lecteur), déplacements (essentiellement pour la formation des personnels), frais postaux et télécommunications, prestations diverses (sécurité SIG, animation culturelle, 20 ans du site du Creusot...) : 82 250 €
- Licences : 22 850 €
- Entretien des locaux (Net Express) : 45 000 €

- Investissement : 4 000 € (en 2017, l'absence d'investissement inscrit au budget s'est révélée problématique pour faire face à certaines dépenses et répondre aux appels à projets).
- Personnels : 109 030 €
Rémunération d'un personnel d'entretien à 60%.
Un personnel non titulaire à 50% a été recruté sur fonds propres à la BU ESPE Dijon de novembre 2017 à mai 2018 afin de palier l'arrêt des contrats avenir.
A noter la baisse importante des dépenses de monitorat étudiant, grâce aux efforts conjoints des bibliothèques.
- Réservoir (taxe sur recettes propres) : 2 429 €

Le total des dépenses s'élève à 1 413 344 €.

Ventilation de la dépense pour 2018 :

- Documentation : 72.91 %
- Fonctionnement : 18.92 %
- Personnels : 7.71 %
- Investissement : 0.28 %
- Réservoir : 0.17 %

Répartition des dépenses documentaires :

- Monographies : 244 070 €
- Périodiques : 173 800 €
- Documentation numérique : 604 300 €
- Documentation site de Nevers : 8 300 €

On observe une augmentation du montant des dépenses documentaires, conséquence de la hausse des tarifs de la documentation numérique. Pour compenser, le Pôle documentation a été dans l'obligation d'amputer d'environ 20 000 € le budget consacré à l'achat de monographies.

Le budget 2018 est en baisse. Mme MERY demande si cette tendance va s'inscrire dans la durée.

Mme SEREE CHAUSSINAND répond que cela dépendra de l'efficacité du Plan de Retour à l'Equilibre mis en œuvre par l'Université, engagé pour trois ans. Les premiers retours permettent d'être plutôt optimiste, même si les exigences induites par la réforme de l'accès à la L1 génèrent de nouvelles contraintes.

Mme MENNEGAUX anticipe sur les questions diverses en abordant l'impact des coupes budgétaires sur le fonctionnement de l'ensemble des bibliothèques.

Mme SEREE CHAUSSINAND évoque l'éventuelle marge de manœuvre laissée par l'emploi des moniteurs étudiants.

Mme DESSEIGNE précise que les besoins sont évalués et encadrés. Le recrutement de moniteurs pour le renseignement en Droit a été supprimé et l'emploi de moniteurs en BU Sciences sera interrompu à partir de juin, la BU étant fermée au public.

M. ANDOLFATTO demande si le nombre de livres achetés par étudiant a été comparé à celui d'autres bibliothèques.

Mme DESSEIGNE indique que les données de l'Université de Bourgogne pourraient éventuellement être comparées à celles de l'Université de Franche Comté. Elle précise toutefois que l'UFC, si elle connaît également des difficultés financières, n'est pas en situation de PRE. Les contraintes en documentation numérique sont par ailleurs moins fortes et les achats sont davantage dirigés vers les monographies en pédagogie.

En 2018, le Pôle documentation a fait le choix de ne pas répercuter la baisse budgétaire sur la documentation numérique, celle-ci ayant déjà fait l'objet de plusieurs désabonnements en 2017.

Mme RAFFESTIN fait remarquer que la moyenne d'un livre acheté par étudiant relève d'une préconisation nationale et non de l'Université.

Mme MARCEL rappelle que la politique d'achat impose des choix qui doivent prendre en compte à la fois le besoin des étudiants et la demande des enseignants et enseignants-chercheurs. De plus, certaines disciplines, telles que le Droit, nécessitent un renouvellement régulier des ouvrages.

Pour Mme DESSEIGNE, cela pose le problème des dépenses documentaires qui ne peuvent être prises en charge par le Pôle documentation.

Mme ASHTA souligne que les abonnements hors bouquets Couperin (titre à titre) que les composantes ou laboratoires pourraient être tentés de prendre se révèlent 5,5 fois plus onéreux. Cela coûte plus cher à l'Université et disperse l'offre documentaire.

Les tarifs négociés par Couperin, dans la logique des groupements de commandes, sont beaucoup plus avantageux car l'éditeur peut ainsi diminuer ses frais de gestion.

M. HULIN demande si les prix sont fixés en fonction du nombre de téléchargements.

Mme ASHTA indique que les tarifs sont déterminés en fonction de la taille de l'université et des tarifs pratiqués l'année précédente, mais pas du nombre de téléchargements.

L'appel de Jussieu, lancé par un collectif de chercheurs et de professionnels de l'édition scientifique, vise à promouvoir un accès ouvert aux publications scientifiques.

Un certain nombre d'Universités, au Royaume-Uni par exemple, ont fait le choix de payer des APC (Article Processing Charge : frais de publication autorisant un accès libre à l'article). Bien que cela permette l'accès ouvert à la publication, le coût est plus important car il se cumule aux coûts d'abonnement.

M. HULIN s'interroge sur les consignes à appliquer par rapport à l'appel à signature.

Pour Mme SEREE CHAUSSINAND, il convient de trouver un modèle alternatif, qui reste à définir. Pour cela, il est nécessaire d'avoir plus d'éléments pour être en capacité de répondre à cette problématique. L'université de Bourgogne a participé à l'enquête menée par Couperin sur les frais de publication en APC en 2015.

Un vote de principe est proposé : 3 voix contre
 10 voix pour
 Pas d'abstention

III. **POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET LEARNING CENTER**

La phase de maîtrise d'œuvre a été entamée (coût de l'avant-projet : 3.6 millions d'euros hors taxe). L'estimation du coût des travaux doit permettre le découpage en lots, ce qui permettra de procéder ensuite à l'appel d'offre.

Mme DESSEIGNE présente le calendrier des travaux :

De novembre 2018 à février 2020 : déroulement du chantier avec phase de désamiantage puis équipement du lieu.

Rentrée 2020 : ouverture du Learning Center

La fermeture de la BU Sciences sera effective au 2 juin 2018. Une information auprès des usagers est prévue.

Afin d'assurer un service de substitution, environ 6 000 ouvrages seront déportés en BU Droit-Lettres.

Les 16 agents actuellement affectés en BU Sciences seront accueillis à la BU Droit-Lettres pendant la durée des travaux. Ils seront répartis dans la loge et la salle de réunion du rez-de-jardin, réaménagées à cet effet, ainsi que dans des bureaux de la BU Droit-Lettres.

Les collègues de la BU Sciences participeront au service public de la BU Droit-Lettres.

Les plages d'ouverture en soirée seront également reportées en BU Droit-Lettres, qui pourra ainsi rester ouverte au public jusqu'à 22 heures les lundis, mardis et mercredis.

Actuellement, il est difficile de mesurer l'impact sur le nombre de places assises qui seront à disposition des usagers en Droit-Lettres. La forte demande des usagers de la PACES laisse craindre des périodes de saturation.

Mme DESSEIGNE indique que des solutions sont à l'étude, comme par exemple de permettre l'accès à deux ou trois salles de cours en UFR mais cela induit une problématique de fermeture des bâtiments et de surveillance des salles.

M. ANDOLFATTO souhaiterait que la sortie des livres non empruntables soit facilitée.

Mme ARKAB indique que la politique actuelle tend à augmenter le nombre de documents empruntables mais que, parallèlement, il faut que certains ouvrages puissent rester à disposition sur place.

Mme MARCEL craint l'afflux des usagers alors que certaines périodes sont déjà tendues.

Mme DESSEIGNE précise qu'il ne s'agit pas d'éparpiller les collections mais d'être en capacité de proposer un lieu calme et équipé dans lequel les usagers pourront travailler, y compris après 20 heures.

La salle modulable de l'UFR des Sciences de Santé pourrait être une solution mais uniquement pour proposer un espace de travail et non un service de prêt.

M. MARGUIER indique que Médiadoc (AGROSUP) peut mettre des places à disposition des usagers. La salle est de taille modeste mais bien équipée.

A la question de Mme MENNEGAUX, qui propose le Multiplex, Mme SEREE CHAUSSINAND répond que cela pourrait effectivement être envisageable mais cela nécessite de disposer d'un personnel pour la fermeture du bâtiment. De plus, celui-ci est ponctuellement utilisé pour diverses manifestations.

En conclusion, Mme DESSEIGNE rappelle la nécessité de faire cohabiter les publics. Par exemple, la salle modulable de l'UFR des Sciences de Santé pourrait être scindée en deux pour ne pas gêner les usagers qui l'occupent habituellement.

Mme DESSEIGNE expose ensuite les différents axes de travail qui ont été développés depuis 2016 avec les équipes de Sciences et Santé :

- Offre de services
- Formation et visites de plusieurs Learning Centers (Paris 8, Lille, Lyon en janvier 2018)
- Travail sur le futur organigramme et les fiches de poste au second semestre 2018
- Mise en place d'un comité de suivi composé du DGS, du DRH, de la VP du Conseil Documentaire, des VP RH, numérique et étudiant, d'un représentant de la région, de représentants des BU Sciences et Santé et de la direction du Pôle documentation.
- Réunion le 8 décembre 2017 avec le service communication de l'Université pour le lancement de la campagne de communication

IV. DEPLOIEMENT DU REFERENTIEL MARIANNE : POINT D'ETAPE

M. HUSSON rappelle aux membres du Conseil l'objectif du référentiel Marianne.

Il indique que le travail du Pôle documentation porte sur les engagements Marianne mais ne vise pas à obtenir la labellisation, qui implique un niveau d'exigence plus important.

Après une présentation des 12 engagements (19 dans la version précédente), M. Husson présente les principales étapes du déploiement du référentiel Marianne dans les bibliothèques du Pôle documentation.

Il met notamment l'accent sur les points qui appellent un effort particulier :

- mise en place d'enquêtes de satisfaction régulières et communication des résultats aux usagers
- accueil des personnes en situation de handicap : il ne se limite pas à l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit également de proposer un accompagnement et des dispositifs particuliers.

Mme ALLEGRET évoque le problème des portes de la bibliothèque du Creusot, très lourdes et difficiles à ouvrir pour une personne handicapée. Elle déplore le manque de moyens alloués par l'Université pour la mise aux normes.

Mme SEREE CHAUSSINAND évoquera cette question avec le VP patrimoine.

M. HULIN indique que l'IUT est également engagé dans une démarche qualité mais sur des normes ISO.

A 15H50, Mme MERY quitte la salle.

V. DOCUMENTATION NUMERIQUE : QUI CONSULTE QUOI ?

Mme ASHTA propose une présentation d'EZ PAARSE, logiciel mis en place par Couperin et qui permet d'obtenir des données statistiques sur les consultations d'une part en interne et non plus fournies par les éditeurs, et d'autre part en fonction des catégories d'utilisateurs.

Mme ASHTA précise que les résultats présentés portent uniquement sur les consultations en accès distant. Une authentification sur la totalité du campus serait préférable.

Mme ASHTA présente les résultats du travail de Mme VERNATON, en charge du traitement des données issues d'EZ PAARSE :

- 80% des consultations sont réalisées par des étudiants mais si l'on rapporte les chiffres aux effectifs, on observe que ce sont les enseignants chercheurs qui « consomment » le plus (3.33 consultations par étudiant, et 8.72 consultations par enseignant-chercheur). Le nombre de consultations augmente avec le niveau d'étude (0.81 consultation en licence et 10.63 consultations pour les doctorants).
- Les composantes qui consultent le plus parmi la population étudiante :

Chiffres bruts :

- UFR Droit Economie et Sciences politiques (47%)
- UFR Santé (19%)
- UFR Sciences Humaines (12%)

Rapporté aux effectifs :

- UFR Droit Economie et Sciences Politiques
- IAE
- UFR Sciences Humaines
- UFR Santé

- Pour les étudiants : on observe des disparités selon les UFR. Ainsi, à l'IAE, ce sont les doctorants qui consultent le plus alors qu'en Sciences Humaines et en DESP, ce sont essentiellement les étudiants en Master. En UFR Santé, ce sont les étudiants en DU ou en 6^{ème} année de médecine qui sont les plus « consommateurs ». Mme SEGUY précise que ces étudiants travaillent beaucoup depuis l'extérieur et que cela peut expliquer les taux de consultation importants pour la filière Santé.

- Les composantes qui consultent le plus chez les enseignants-chercheurs :

Chiffres bruts :

- UFR Droit Economie et Sciences politiques (45%)

- ISAT (10%)
 - UFR Santé (8%)
 - IAE (6%)
 - UFR Sciences et Techniques (6%)
- Rapporté aux effectifs :
- UFR Droit Economie et Sciences politiques
 - ISAT
 - IAE
 - SEFCA

- Les ressources les plus utilisées :

Etudiants : Dalloz, Cairn, Science Direct, Lexis 360, EM Premium représentent 75% des consultations.
Enseignants-chercheurs : Lexis 360, Dalloz, Science Direct, Web Of Science, Cairn représentent 77% des consultations.

On remarque que la plupart des ressources sont utilisées par l'ensemble des étudiants, tous niveaux confondus.

Les revues de droit sont essentiellement consultées par les étudiants en Licence. Mme MARCEL précise que les Jurisclasseurs sont consultables uniquement en ligne.

Certaines ressources peuvent être plus difficiles à appréhender, comme par exemple Web Of Science, qui propose surtout des références de publications en langue anglaise.

Le Pôle documentation s'appuie sur l'ensemble de ces données statistiques pour définir sa politique documentaire.

M. HULIN s'interroge sur la corrélation entre le nombre de consultations et la satisfaction des besoins des usagers.

Mme ASHTA confirme qu'il faut être attentif aux filières à faibles effectifs, pour lesquelles certaines ressources restent incontournables même si le nombre de consultations est peu important.

VI. QUESTIONS DIVERSES

❖ Principe de réciprocité avec l'Université de Franche-Comté

Les membres représentant des personnels du Pôle documentation font part de l'étonnement de certains usagers pour lesquels les échanges d'ouvrages entre l'uB et l'UFC devraient être assimilés à du Prêt entre Sites.

Les frais postaux restant incompressibles, dans un contexte budgétaire contraint, il serait souhaitable de mutualiser et externaliser l'envoi des ouvrages.

Mme SEREE CHAUSSINAND indique que ce sujet pourrait être abordé dans le cadre de la COMUE. Elle évoque par ailleurs la possibilité d'utiliser les navettes internes.

Mme DESSEIGNE indique que ce système est déjà un peu utilisé mais qu'il n'offre pas la même qualité de service en termes de délais.

❖ **Chantier du Learning center et impact sur le magasin de la BU Sciences**

Pendant la durée des travaux, la majeure partie des collections actuellement en BU Sciences sera inaccessible. Une sélection des ouvrages les plus demandés sera mise à disposition des usagers en BU Droit-Lettres.

Mme ALLEGRET demande si le prêt entre sites (PES) pourra être élargi pour les ouvrages non accessibles.

Mme DESSEIGNE confirme que ce sera effectivement le cas, dans la limite de la capacité de prise en charge par le site, si la demande devenait trop forte.

❖ **Visibilité du Conseil Documentaire**

Comment les étudiants et les personnels de l'Université peuvent-ils connaître l'existence du Conseil Documentaire et comment peuvent-ils savoir à qui s'adresser puisqu'il n'est visible nulle part ?

Mme SEREE CHAUSSINAND propose un focus sur le site Recherche. M. HUSSON évoque également la possibilité d'une communication sur le site de l'Université.

Mme DESSEIGNE déplore que le rapport d'activité de l'Université ne mentionne aucune information sur les bibliothèques.

Elle évoque par ailleurs le fait qu'il sera nécessaire de trouver une salle pour la tenue des prochains Conseils Documentaires, la salle de formation habituellement utilisée étant occupée par les collègues de la BU Sciences pendant le chantier du Learning center.

Plusieurs solutions sont évoquées : la salle du Conseil de l'IUT (équipée pour la visioconférence), la salle du Conseil de l'UFR SVTE...

Il conviendra de s'assurer de la disponibilité de l'une de ces salles en fonction de la date qui sera retenue pour la prochain Conseil Documentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Annexe : budget initial 2018

CONSEIL PÔLE DOCUMENTATION 2017

RESSOURCES	2017	2018
DOTATION		
Dotation de fonctionnement général	1 192 000,00 €	1 182 000,00 €
Dotation de l'enveloppe de recherche	47 500,00 €	47 500,00 €
Dotation patrimoine	36 000,00 €	36 000,00 €
VIUB IUT DIJON intégré au BI		12 000,00 €
RECETTES		
Droits d'inscriptions	3 000,00 €	2 500,00 €
Prestations de services	57 720,00 €	57 100,00 €
SUBVENTIONS		
Subvention CNASEA	13 000,00 €	
Subvention ABES	4 500,00 €	4 500,00 €
VIUB + VIUB PI		
	16 000,00 €	71 744,00 €
RECETTES PRESTATIONS INTERNES		
	64 230,00 €	
TOTAL RESSOURCES	1 433 950,00 €	1 413 344,00 €

DEPENSES	2017	2018
ACHATS ET VARIATION DE STOCKS		
Achats de matériel, équipements, fournitures et travaux	41 815,00 €	44 850,00 €
SERVICES EXTERIEURS		
Locations photocopieurs et machine à affranchir	3 350,00 €	3 350,00 €
Maintenance	66 190,00 €	67 615,00 €
Documentation	1 013 495,00 €	1 030 470,00 €
PEB	1 500,00 €	1 500,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
Publicité, publications, relations publiques, (guide lecteur)	2 000,00 €	1 000,00 €
Déplacements, missions et réceptions	24 000,00 €	24 000,00 €
Frais postaux et frais de télécommunications	39 500,00 €	40 000,00 €
Prestations	18 500,00 €	17 250,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		
Licences	22 836,00 €	22 850,00 €
PÔLE PATRIMOINE		
Entretien Net Express	45 000,00 €	45 000,00 €
INVESTISSEMENT		4 000,00 €
PERSONNELS		
Personnels d'entretien	22 480,00 €	16 150,00 €
Monitorat étudiant	107 415,00 €	88 400,00 €
CUI	23 440,00 €	4 480,00 €
	153 335,00 €	109 030,00 €
RESERVOIR (TAXE SUR RECETTES PROPRES)	2 429,00 €	2 429,00 €
TOTAL DEPENSES	1 433 950,00 €	1 413 344,00 €